

Lausanne, le 17 juillet 1880

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **18 (1880)**

Heft 29

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-185849>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedi.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : 6 fr. 60.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 17 juillet 1880.

Notre ville est actuellement devant son miroir ; elle se pare comme une jeune fille qui s'apprête à aller au bal. Partout les croisées s'ouvrent et laissent émerger au-dessus des passants des centaines de drapeaux, de flammes et de banderolles enroulés depuis le tir fédéral de 1876.

Les arbres de Monthenon sont revêtus d'un épais feuillage et donnent à la grande promenade une agréable fraîcheur. A l'extrémité des avenues et au milieu de la pelouse, se détachent, sur le fond vert et sombre des tilleuls séculaires, l'arène et la cantine destinées aux quinze cents gymnastes qui viendront nous serrer la main.

Le soleil qui nous favorise depuis quinze jours de ses bienfaisants rayons, paraît se complaire dans un ciel pur et sans menaces, et dire à nos jeunes confédérés : « Soyez tranquilles, je serai des vôtres ! »

Et puis, tout ne semble-t-il pas concourir à la réussite de cette fête nationale, et remettre un peu d'entrain, de contentement, au sein de nos populations depuis si longtemps éprouvées par un malaise général?...

Les blés sont superbes ; les épis dodus portés sur leurs tiges fortes et élancées, se balancent fièrement au bord des sentiers. Les avoines sont hautes ; bon nombre d'arbres inclinent déjà leurs branches sous le poids des fruits, et les regains épandent leurs senteurs enivrants.

La vigne donne les plus belles espérances ; les grappes sont fortes et nombreuses, et nos vigneron sourient en songeant à l'automne qui doit récompenser abondamment leurs pénibles travaux.

Puissent ces heureuses circonstances jeter à pleines mains la gaieté dans l'accueil cordial que Lausanne prépare aux gymnastes suisses.

Qu'ils soient donc les bienvenus !

Le tambour-major.

On sait qu'en vertu d'une récente décision du Ministère de la guerre, les tambours seront prochainement supprimés dans l'armée française.

Un chroniqueur consacre à ce sujet quelques

lignes amusantes au superbe militaire qui figurait en tête des régiments et dont la haute stature était une des conditions essentielles de la fonction.

« Avant l'institution du grade de tambour-major, qui n'eut lieu qu'en 1651, il existait dans chaque bande ou corps, et cela sous Henri II, un *tambour colonel* ou *capitaine tambour*, porteur d'un bâton sans fer pour corriger les tambours.

» Lorsqu'en 1651, l'institution du tambour-major eut été faite, on ne donna plus ces fonctions qu'à un sous-officier et le bâton devint une canne de parade. On chercha depuis, pour les investir de cette fonction, des hommes de haute et élégante taille.

» Sous le premier empire, bien que le grade de tambour-major, comme nous venons de le dire, ne fût confié qu'à un sous-officier, on vit cependant le tambour-major Sénot, du 1^{er} régiment de grenadiers de la vieille garde, avoir rang de capitaine. C'était le plus bel homme de l'armée et à la fois l'un des plus braves et des plus instruits. Avant d'être tambour-major, il était capitaine dans la ligne.

» Il est à remarquer que Napoléon I^{er} recherchait toujours avec le plus grand soin les hommes de la plus haute taille pour leur confier ce poste. Etant premier consul, et dans les premières années de ce siècle, il se trouvait à l'Opéra, lorsqu'un moment où le rideau se levait, un seul homme, placé au milieu du parterre, semblait demeurer debout, et ceux qui se trouvaient sur les banquettes de derrière s'époumonnaient en lui criant de s'asseoir. C'était un géant, nommé Frion, natif de Perpignan, qui avait six pieds neuf pouces.

» Frion fut obligé de se lever, car il était assis, pour désabuser les crieurs qui le croyaient debout. La salle entière éclata d'un rire fou et des applaudissements frénétiques témoignèrent de l'admiration de l'assemblée pour le géant. Le premier consul, témoin de cette scène, parut désireux d'avoir cet homme pour tambour-major de la garde ; Frion refusa en disant qu'il craignait de faire paraître les grenadiers trop petits. On apprécia fort ce scrupule d'honnête homme et de géant.

» Pour en finir avec la taille des tambours-majors, mentionnons une notice qui parut, il y a une quarantaine d'années, à Copenhague, sur les tambours-majors des gardes royales de tous les sou-